

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	43
		Votants	47

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

### **2020-04-28 Réalisation d'une maison du terroir-Demande de subvention**

*Rapporteur : Sandrine LARCHER*

*Vu la délibération 2016-08-11 relative à un projet de construction d'une maison du terroir,*

*Vu la délibération 2020-04-27D relative au Plan de relance du sud Territoire*

La Communauté de communes soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Les enjeux, nombreux, sont à la fois économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux :

2020-04-28 Réalisation d'un marché du terroir-Demande de subvention

- **Economiques** car permettant une relocalisation de l'économie alimentaire, par exemple, grâce à une structuration logistique de la filière « produits locaux » et un renforcement, sur notre territoire majoritairement rural, de la filière agricole. Economique encore car valorisant notre situation frontalière avec la Suisse à travers une meilleure diffusion de nos produits dans l'Arc Jurassien Suisse,
- **Sociaux** à travers une mobilisation et un partenariat de l'ensemble des acteurs locaux (producteurs, artisans, commerçants, chambres consulaires et collectivités locales) pour répondre à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité et de proximité,
- **Environnementaux et territoriaux** enfin car préservant et valorisant le cadre de vie agricole, diminuant le bilan carbone entre nos producteurs et consommateurs tout en mettant en valeur la production locale et l'économie résidentielle propre à l'espace rural de la Communauté de communes du Sud Territoire.

La CCST avait donc délibéré en ce sens en 2016 sur un projet de maison du terroir, resté en suspens à ce jour.

Un partenariat avec les différents acteurs locaux partie prenante est envisagé par la collectivité notamment la chambre d'agriculture, les agriculteurs et producteurs locaux et les associations de commerçants et artisans du sud territoire.

Le bâtiment serait implanté sur la commune de Vellescot, sur un terrain d'environ 20 ares, facilement accessible, situé le long de la RD 3 traversant le village et reliant notamment le Sud Territoire au Sundgau alsacien (axe Delle-Dannemarie).

Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat mobilise de façon exceptionnelle des fonds à l'attention des collectivités en capacité d'investir dans des projets prêts à démarrer rapidement et notamment marqués du sceau de l'écologie (transition écologique, résilience locale...) du numérique et de la santé. Ces dispositifs ont été présentés par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort lors de la première séance du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises) le 9 juin dernier.

Ainsi, et pour exemple, l'enveloppe prévue pour la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) initialement fixée à 25 millions d'euros au niveau régional atteindra finalement les 70 millions d'euros à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté.

Des subventions liées au FNADT (Fonds National d'aménagement et de développement du Territoire) et à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) peuvent également être sollicitées.

Le projet de maison du terroir envisagé par la CCST pourrait, dans ce cadre, bénéficier des subventions d'Etat pré-citées.

Le coût estimatif de l'opération de réalisation de cette maison du terroir est établi à 550 000 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition terrain	130 000	Etat (DSIL, DETR et/ou FNADT)	220 000
VRD – aménagement extérieur	200 000	CCST autofinancement	- 330 000
Travaux de construction de bâtiment	172 000		
Etudes, honoraires techniques et MOE	48 000		
<b>TOTAL</b>	<b>550 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>550 000</b>

Échéancier prévisionnel :

Lancement du projet et études préalables : été 2020

Lancement des travaux : automne/hiver 2020

Livraison et ouverture du site : été 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter l'opération qui s'élève à 550 000 euros HT,
- de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL prioritairement, de la DETR et/ou du FNADT, d'un montant de 220 000 euros,
- de solliciter les aides financières éventuelles auprès d'autres partenaires (Région, Europe, Département...)
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

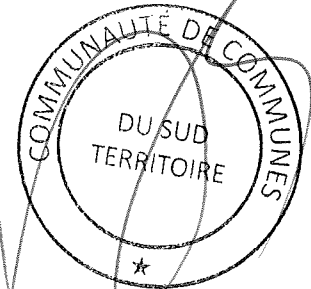
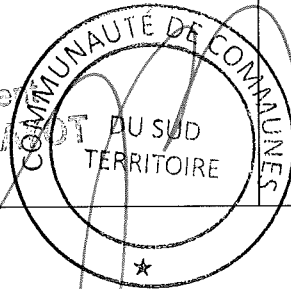
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Et publication ou notification le 03 JUIL. 2020**

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Le Président  
**Christian RAYOT**